

Conseil communautaire du 28 septembre 2020

Relevé de décisions

Étaient présents ou représentés : M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Gilles HENRY, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. René GARRO, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABELLE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Bernard GOUZIN, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILONG, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. David CABLAT - M. Pierre AMALOU suppléant de Mme Florence LAUSSEL, M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations : M. Robert SIEGEL à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Excusés : Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président- depuis le Conseil communautaire du 28 septembre 2020.

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

N°	Décisions diverses prises par le Président	Date
D2020-35	Autorisation d'occupation du domaine public de l'abbaye d'Aniane - Office Culturel de la Vallée de l'Hérault	03/08/2020
D2020-36	Désignation de la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille dans le cadre du recours en contestation d'honoraires ayant fait l'objet du jugement n°1802121 rendu par le Tribunal Administratif de Montpellier le 9 juillet 2020.	06/08/2020
D2020-37	Désignation de la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille dans le cadre du recours de pleine juridiction intenté par l'ASA Canal de GIGNAC ayant fait l'objet du jugement n°1803369 rendu par le Tribunal Administratif de Montpellier le 9 juillet 2020.	06/08/2020
D2020-38	Désignation de la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille dans le cadre du recours de pleine juridiction intenté par Monsieur Sébastien BOMMART ayant fait l'objet du jugement n°1803852 rendu par le Tribunal Administratif de Montpellier le 9 juillet 2020.	06/08/2020

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 40 000€ HT (Code de la commande publique du 1er avril 2019)

Date	N° commande	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
19/06/2020	RA200108	POMPE SURPRESSION SAS	KSB SAS	6 041,38	7 248,66	21562	RASS	EU
19/06/2020	RA200109	ENTRETIEN FILTRE A BANDE	EMO	4 206,90	5 048,28	61520	RASS	EU
22/06/2020	RA200113	MISSION TOPO QT JEAN DE FOS	ERG GEOTEC HOLDING	5 138,00	6 165,60	2315	RASS	EU
23/06/2020	BC201011	SUIVI DES POPULATIONS DE CHABOT DE L'HERAULT	AQUASCOPE	13 815,00	16 578,00	611	ENV	BP
23/06/2020	BC201012	TRAVAUX ELECTRIQUES REAMENAGEMENT LECTURE PUBLIQUE	CJ PRO	7 219,18	8 663,02	2135	AE	BP
23/06/2020	BC201016	MISE A JOUR DES ZONES DE QUIETUDE POUR LES OISEAUX	LA SALSEPAREILLE	8 840,00	8 840,00	611	ENV	BP
23/06/2020	BC201017	10 000 LITRES DE GASOIL	ALVEA MEDITERRANEE	9 850,00	11 820,00	60622	SOMI	SOMI
01/07/2020	BC201088	CLIMATISATION DU DORTOIR ET DE LA SALLE DES MOYENS ET GRANDS BEBES CRECHE LES CALINOUS	CONFORT CLIMAT	6 423,16	7 707,79	2135	AE	BP
01/07/2020	BC201089	CLIMATISATION DE LA PIECE DE VIE CRECHE DE MONTPEIROUX	CONFORT CLIMAT	4 487,99	5 361,59	2135	AE	BP
03/07/2020	RE200150	SURPRESSEUR POUR LE SITE D'ANIANE	KSB SAS	10 316,29	12 379,55	21561	REAU	AEP
06/07/2020	BC201109	PROGRAMME D'ANIMATIONS GRAND SITE	ASSO DEMAIN LA TERRE	5 000,00	5 000,00	611	OGS	BP
06/07/2020	RE200121	ACCOMPAGNEMENT SUR LES STATUTS DES REGIES	OFFICE NATIONAL DE L'EAU	7 480,00	8 976,00	617	RASS	EU
06/07/2020	RE200153	ACHAT DE CARTES ET MATERIEL	LACROIX SOPREL	4 830,00	5 856,00	21561	REAU	BP
07/07/2020	RE2000157	2020-518 MOE POUR LA REALISATION DE 2 FORAGES D'EXPLOITATION SUR LA COMMUNE DU POUJET	CENOTE	24 800,00	29 760,00	2031	REAU	AEP
07/07/2020	RE2000156	PRELEVEMENTS SUR EAU DANS LA CADRE DU CONTRÔLE SANITAIRE	DEES EAUX	21 150,00	25 380,00	2315	REAU	AEP
08/07/2020	RE200159	REGLEMENTAIRE DE L'ARS	CARSO LABORATOIRE	13 826,89	16 664,27	611	REAU	AEP
08/07/2020	DE2000002	2020-504 MOE FORAGE DE RECONNAISSANCE LA BOISSIERE	DEES EAUX	15 000,00	18 000,00	2315	REAU	AEP
09/07/2020	BC201158	CONCEPTION D'UN JEU DE CARTES NATURA 2000	DETHOREY GUILLAUME	5 570,00	5 570,00	611	ENV	BP
16/07/2020		2020-509 ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE DE MISSION CSPS	TECHNIBAT	24 500,00	29 400,00	2315	MEAU	AEP/EU
16/07/2020	BC201203	PANNEAUX ACOUSTIQUES LES PITCHOUNETS ANIANE	LINA	5 119,50	6 143,40	2135	AE	BP
20/07/2020	RE2000170	2020-5017 MOE REALISATION D'UN DOUBLE DE FORAGES SUR LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT	DEES EAUX	6 500,00	7 800,00	2315	REAU	AEP
22/07/2020	RA200135	PRELEVEUR STEP GIGNAC	HACH LANGE	4 978,50	5 974,20	21562	RASS	EU
22/07/2020	BC201251	CHANGEMENT CHASSIS FIXES EN OUVRANT SIEGE CCVH R-1	NORMAND	7 894,48	9 233,38	2135	AE	BP
22/07/2020	BC201250	SOLUTION ARPENTGIS	DSE GEOSPATIAL	8 831,00	10 357,20	2183	DISI	BP
22/07/2020	BC201256	PROGRAMME D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC	ASSO DEMAIN LA TERRE	8 000,00	8 000,00	611	ENV	BP
22/07/2020	BC2001255	2020-510 INTERCONNEXION DU DRAC ET CARON ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE A ST SATURNI DE LUCIAN	VINIRE GEOTECHNIQUE	12 940,00	15 528,00	2315	REAU	AEP
22/07/2020	BC2001232	2020-519 EVALUATION ET PERSPECTIVE DES CONTRATS DE DSP AEP ET EU SUR LA BOISSIERE	CLAIRE TILLON CONSULTING	12 500,00	14 700,00	611	DEAU	DSP AEP
23/07/2020	BC2001262	2020-518 ANALYSE ET CONSEIL EN FISCALITE DE L'ENVIRONNEMENT	CTR	40 000,00	48 000,00	617	REAU	AEP
23/07/2020	BC201260	GASOIL 61M3	ALVEA MEDITERRANEE	3 886,00	7 065,20	60622	SOMI	SOMI
26/07/2020	RA200140	MISSION GEOTECHNIQUE STEP ANIANE	PONDIASOL	16 078,00	19 293,60	2313	RASS	EU
26/07/2020	RA200141	MISSION DIAGNOSTIC GENIE CIVIL STEP ANIANE	GINGER CEBTP	5 200,00	6 336,00	2313	RASS	EU
26/07/2020	RA200142	MISSION FAUNE FLORE STEP ANIANE	BIOTOPE	19 980,00	19 152,00	2313	RASS	EU
29/07/2020	BC2001285	2020-008 MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES SERVICES ET DE L'ENVIRONNEMENT	SUD EST PREVENTION	16 500,00	19 800,00	2313	AE	BP
29/07/2020	BC2001283	2020-009 LOT 1 TRAVAUX DEMOLITION PARCELLE AT 19/21 SECTEUR PASSIDE	CATS	14 860,00	17 832,00	2315	DE	BP
29/07/2020	BC2001284	2020-009 LOT 2 TRAVAUX DEMOLITION PARCELLE AT 19/21 SECTEUR PASSIDE	ROUVIER	19 975,00	23 970,00	2315	DE	BP
29/07/2020	BC201279	EQUIPEMENT DU SITE D'ESCALADE SAUGRAS	FEDERATION FRANCAISE MONTAGNE ESCALADE	8 607,54	10 329,05	2180	APN	BP
03/08/2020	BC201302	1 000 MASQUES LAVABLES CLASSIFICATION UNIS 2	EXPERIENCES	7 170,00	7 170,00	6068	CHS	BP
03/08/2020	BC2001299	2020-502 ETUDE DE FAISABILITE PROJET DE CREATION CENTRE DE DOCUMENTATION ANCIENNE ABBAYE D'ANIANE	SCET	19 050,00	22 860,00	2313	OGS	BP
03/08/2020	BC2001300	2020-502 ETUDE DE FAISABILITE PROJET DE CREATION CENTRE DE DOCUMENTATION ANCIENNE ABBAYE D'ANIANE	SAS ALAYRAC	3 750,00	4 500,00	2313	OGS	BP
03/08/2020	BC2001301	2020-502 ETUDE DE FAISABILITE PROJET DE CREATION CENTRE DE DOCUMENTATION ANCIENNE ABBAYE D'ANIANE	PATRICIA LECLERC	6 825,00	8 190,00	2313	OGS	BP
05/08/2020	RE200192	MATERIEL DIVERS TRAVAUX SERVICE DES EAUX	MATERIAUX MODERNES	10 818,77	12 982,52	6068	REAU	AEP
11/08/2020	BC201335	CLIMATISEUR BI-SPLIT LOGEMENT DU GARDIEN	CONFORT CLIMAT	4 583,51	5 500,21	2135	AE	BP
12/08/2020	BC201347	GASOIL 10 000L	RAMOND CIE	9 720,00	11 664,00	60622	SOMI	SOMI
13/08/2020	BC2001350	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DEB ET PE CONSTRUCTION MAISON DE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	AUBAINE	19 650,00	23 500,00	2313	AE	BP
17/08/2020	BC201353	MISE EN PLACE DE LA VIDEOPHONE AU MULTICACUILL CHRYSAIDES ET PAILLONS	DATV	6 659,70	7 991,64	2135	AE	BP
17/08/2020	RA200151	POMPE PR BELARGA	KSB SAS	4 101,58	4 921,90	21562	RASS	EU

Rapport 1.2 : Détermination des ratios "promus - promouvables" - Avancements de grade.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter les ratios ainsi proposés,

a) **Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie C -année 2020 :**

Grade d'origine	Grade d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2020	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2020
Adjoint administratif pal 2 cl	Adjoint administratif pal 1 cl	3	67%	2
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation pal 2 cl	10	50%	5
Adjoint technique pal 2 cl	Adjoint technique pal 1 cl	15	13%	2
Adjoint technique	Adjoint technique pal 2 cl	3	100%	3
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2	50%	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxil de puériculture pal 1 cl	5	40%	2

b) **Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie B -année 2020:**

Grade d'origine	Grade d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2020	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2020
Technicien principal de 2 cl	Technicien principal de 1 cl	1	0%	0

b) **Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie A -année 2020 :**

Grade d'origine	Grade d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2020	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2020
Attaché principal	Attaché hors classe	1	0%	0
Bibliothécaire territorial	Bibliothécaire principal	1	0%	0
Cadre de santé de 2ème classe	Cadre de santé de 1ère classe	1	100%	1
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	Educateur de jeunes enf. 1è cl	1	0%	0
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	Educateur de jeunes enf. cl ex	1	0%	0
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	1	0%	0
Ingénieur	Ingénieur principal	1	0%	0

- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Rapport 1.3 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'adopter la proposition du Président tels que définis ci-dessous,

*** Créer les emplois suivants :**

Filière technique :

- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet

***Modifier les emplois suivants :**

Filière animation :

- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste à temps non complet

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe passe de temps complet à un temps non complet,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport 1.4 : Réseau des Grands Sites de France - Désignation de représentants.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre et une abstention,

- de désigner :

Monsieur Louis VILLARET en qualité de titulaire et Messieurs Claude CARCELLER et Robert SIEGEL en qualité de suppléants pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'association du Réseau des Grands Sites de France.

Rapport 1.5 : Mandat spécial - 22èmes Rencontres du Réseau des Grands Sites de France.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'approuver le principe d'un mandat spécial au profit de :

* Monsieur le Président, Jean-François SOTO

* Madame Véronique NEIL, vice-présidente déléguée à l'environnement,

* Monsieur Claude CARCELLER, vice-président délégué au Tourisme et à la Culture,

* Monsieur Robert SIEGEL, conseiller communautaire délégué au Grand Site de France,

à l'occasion de leur déplacement à Arsenal de Rochefort du 14 au 16 octobre 2020 en vue de participer aux 22èmes rencontres du Réseau des Grands Sites de France,

- d'autoriser en conséquence la prise en charge des frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite des dispositions réglementaires prévues à cet effet.

Rapport 1.6 : Association des Maires de l'Hérault (AMF 34) - Adhésion de la CCVH et désignation de représentants.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'AMF 34 ;
- de se prononcer favorablement sur le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 2 639.26 euros,
- d'inscrire au budget général les crédits correspondants ;
- de désigner en qualité de titulaires :

Membre de droit : M. Jean-François SOTO

1. M. Claude CARCELLER

2. Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

3. M. Jean-Marc ISURE

4. Mme Florence QUINONERO

- de désigner en qualité de suppléants :

Membre de droit : M. Jean-Pierre PUGENS

1. Mme Marie-Françoise NACHEZ

2. M. Bernard GOUZIN

pour siéger au comité directeur de l'AMF 34.

Rapport 1.7 : Composition des commissions thématiques intercommunales.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- D'adopter la composition des cinq commissions thématiques intercommunales,
- D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Finances / marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Budget principal 2020 - Décision modificative n°2.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédits pour un montant de + 40 947,82€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2020.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67-6718 « Autres charges exceptionnelles » (BP : 96 000€) (dépenses)	- 40 947,82€	
042-6811 « Dotations aux amortissements » (dépenses)	+ 40 947,82€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Solde exécution investissement reporté » (dépenses)	+ 335 066,51€	
23-2313 « Constructions » (opération 1064) (dépenses)	- 294 118,69€	
040-28128 « Amortissements des immobilisations » (recettes)		+ 40 947,82€

Rapport 2.2 : Budget annexe Service Ordures Ménagères (SOM) 2020 - Décision modificative n°2.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédits pour un montant de + 22 627,33€ au sein de la section d'investissement du budget annexe SOM 2020.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6236 « Catalogues et imprimés » (dépenses)	- 1 794,00€	
023-023 « Virement à la section d'investissement » (dépenses)	+ 1 794,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
21-2188 « Autres immobilisations corporelles » (dépenses)	+ 22 627,33€	
10-1068 « Résultat de fonctionnement capitalisé » (recettes)		+ 20 833,33€
021-021 « Virement de la section de fonctionnement » (recettes)		+ 1 794,00€

Rapport 2.3 : Dotations 2020 - Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2020.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de répartir le montant 2020 du FPIC en fonction du même pourcentage qu'en 2019 et les années précédentes pour la répartition entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, soit 741 329€ (62%) et l'ensemble des communes membres soit 451 861€ (38%) ; Sur l'enveloppe restant aux communes, 30 000 euros sont répartis au prorata du nombre de logements sociaux/conventionnés existant dans les communes ; le reste étant réparti entre les communes membres en fonction de leur population et de leur contribution au Potentiel Financier Intercommunal Agrégé (PFIA), présentés dans le tableau ci-dessous,

COMMUNES / EPCI	Répartition FPIC 2020	Rappel montant FPIC attribué 2019	Rappel montant FPIC attribué 2018
ANIANE	33 199	32 273	33 718
ARBORAS	1 654	1 631	1 571
ARGELLERS	11 196	10 635	10 582
AUMELAS	5 439	5 047	5 085
BELARGA	8 831	7 894	6 512
LA BOISSIERE	11 384	11 479	11 519
CAMPAGNAN	7 980	7 708	7 713
GIGNAC	77 250	72 219	73 051
JONQUIERES	5 406	4 757	4 867
LAGAMAS	1 221	1 237	1 245
MONTARNAUD	38 591	33 210	27 299
MONTPEYROUX	12 255	11 632	11 651
PLAISSAN	15 184	13 662	14 236
POPIAN	3 983	4 010	4 217
LE POUGET	25 578	24 288	23 495
POUZOLS	11 803	11 394	10 877
PUECHABON	6 620	6 935	6 570
PUILACHER	6 556	6 037	5 119
ST ANDRE DE SANGONIS	71 941	69 324	67 278
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	9 109	9 138	9 439
ST GUILHEM LE DESERT	3 249	3 170	3 150
ST GUIRAUD	2 177	1 826	2 040
ST JEAN DE FOS	19 194	18 166	19 174
ST PARGOIRE	27 636	26 199	26 656
ST PAUL ET VALMALLE	10 657	9 955	10 330
ST SATURNIN	3 221	3 177	3 919
TRESSAN	8 165	7 421	7 036
VENDEMIAN	12 378	11 810	12 353
Total communes	451 861	426 234	420 702
CCVH	741 329	699 286	690 209
	1 193 190	1 125 520	1 110 911

Rapport 2.4 : Constitution d'une provision pour risque contentieux - Budget annexe Service Ordures Ménagères (SOM).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'opter pour le régime de provisions de droit commun (semi-budgétaire) pour la provision à constituer,
- d'approuver la constitution sur l'exercice 2020 d'une provision pour litiges et contentieux d'un montant global de 21 689,24 € à enregistrer au compte 6815 "Dotations aux provisions pour risques et charges" ;
- d'imputer 21 689,24€ sur le budget annexe SOM ;
- de préciser que la provision ainsi constituée sera maintenue, en l'ajustant si nécessaire, jusqu'à ce que le jugement soit devenu définitif ; que la provision destinée à couvrir la charge probable résultant du contentieux en cours sera systématiquement réévaluée chaque année en fin d'exercice ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions afférentes à ce dossier et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport 2.5 : Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de soumettre au Directeur départemental des finances publiques la liste des vingt commissaires titulaires et des vingt commissaires suppléants susceptibles de siéger au sein de la CIID, telle que proposée en annexe de la présente délibération.

Environnement

Rapport 3.1 : Réalisation de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale de la Vallée de l'Hérault - Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Office Français de la Biodiversité.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel					
Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale					
1er janvier 2021 au 31 décembre 2023					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Régie : personnels permanents	25 000,00 €	16%	Office Français pour la Biodiversité	80 000,00 €	51%
Régie : recrutement d'un mi-temps ABC	52 500,00 €	33%			
Prestations et études	80 000,00 €	51%			
			PART CCVH	77 500,00 €	49%
TOTAL TTC	157 500,00 €	100%	TOTAL TTC	157 500,00 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour solliciter le financement de l'Atlas,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.2 : Contrat d'entretien et de contrôle liant le Comité Territorial 34 de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour le Site d'Escalade de Saugras.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver les termes du contrat d'entretien conclu entre le Comité territorial 34 et la CCVH, d'un montant de 250 euros annuel ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser le Président à signer ledit contrat et l'ensemble des pièces relatives à la mise en place de ce partenariat, ainsi qu'au versement des prestations,
- D'approuver la demande d'inscription du Site Escalade de Saugras au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires adopté par le département de l'Hérault.

Rapport 3.3 : Aménagement de la Variante de la Grande Traversée du Massif Central - Convention d'autorisation de passage.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver le contenu de la convention bipartite type d'autorisation de passage, à titre gratuit pour une durée de 10 ans, renouvelable tacitement, définissant les engagements respectifs de chacune des parties (propriétaires et CCVH) ;
- D'autoriser le Vice-président délégué aux activités de pleine nature à signer la convention ci-annexée, y compris ses éventuels avenants ;
- D'approuver la demande d'inscription de la Variante de la Grande traversée du Massif Central au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ainsi qu'au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Rapport 3.4 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Prélèvement de la Taxe pour l'année 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de reconduire le produit de cette taxe à 330 000 € pour l'année 2021 ;
- d'inscrire la recette correspondante au Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.5 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers - Exercice 2019.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ci-annexé, ainsi que la version synthétique du rapport ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols - Adhésion de la commune de Montarnaud.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à signer avec la commune de Montarnaud une convention ci-annexée dite partielle pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols n'incluant pas les certificats d'urbanisme simples et les déclarations préalables n'ayant pas pour objet une division foncière ou ne créant pas de surface de plancher.

Rapport 4.2 : Acquisition de l'immeuble cadastré 16 grand rue à Gignac en vue de la création de la Maison France Services. - Attribution d'un fonds de concours à la commune - Annule et remplace la délibération n° 2251 du 26 février 2020.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'annuler et remplacer la délibération n° 2251 du 26 février 2020 pour l'octroi à la commune de Gignac d'un fonds de concours pour participer au financement de l'acquisition de l'immeuble sis 16 Grand Rue à Gignac cadastré sous la référence AB100,
- D'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Gignac en vue de participer au financement de l'acquisition de l'immeuble sis 16 Grand Rue à Gignac, cadastré sous la référence AB100, à hauteur de 73 150 €, soit 50% du montant total HT du projet
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport 4.3 : Convention d'occupation précaire d'une réserve foncière - Renouvellement de la convention de la parcelle CA10 au lycée agricole de Gignac.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention autorisant le lycée agricole de Gignac à occuper à des fins pédagogiques et de manière précaire la parcelle CA10, gracieusement, hors charges, impôts et taxes diverses, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

- d'autoriser Monsieur Jean-François SOTO, Président, à signer ladite convention ainsi que ses éventuelles reconductions par voie d'avenant, et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Développement économique

Rapport 5.1 : Aide à l'immobilier d'entreprise pour la création de nouveaux locaux pour la SARL Mas Laval aux Treilles à Aniane.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- D'approuver le principe du versement d'une subvention à la SARL du Mas Laval pour un montant de 43 194,76 euros, sur un montant total éligible de 359 956,33 euros HT selon le plan de financement annexé à la présente délibération, soit un taux d'intervention de 12,00 % ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser le Président à élaborer et signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre et au versement de la subvention.

Rapport 5.2 : Aide à l'immobilier d'entreprise pour la création de l'atelier de Stylmetal aux Armillières à Gignac.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec deux voix contre,

- D'approuver le principe du versement d'une subvention à la SCI SERS au bénéfice du projet de l'EURL Stylmetal pour un montant de 19 260,79 euros, sur un montant total éligible de 128 405,25 euros HT selon le plan de financement annexé à la présente décision, soit un taux d'intervention de 15 % ;
- D'élaborer et de signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre et au versement de la subvention.

Rapport 5.3 : Commercialisation du lot n°6 - Entreprise SARL Barbier-Cellier-Garage Renault - Parc d'activités économiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'autoriser la commercialisation au profit de l'entreprise SARL Barbier-Cellier du lot n°6 situé sur le parc d'activités économiques "La Tour" à Montarnaud, d'une superficie 3 073 m² sur la base de 75€ HT/ m², soit un montant total de 230 475 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 5.4 : Avis relatif à 12 ouvertures dominicales des commerces de détail – Gignac.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail sur la commune de Gignac, suivant la liste des 12 dimanches proposés pour l'année 2021.

Rapport 5.5 : Covid-19 : soutien de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault aux entreprises en difficultés en partenariat avec la Région Occitanie - poursuite de l'engagement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De poursuivre son soutien auprès des entreprises bénéficiaires du Fonds de solidarité exceptionnelle Occitanie (Volet 3 et 2bis) tel que défini par convention et dans la limite des dossiers restant à instruire ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet qui seront imputés sur la section d'investissement au chapitre 204 nature 204.

Rapport 5.6 : Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault en vue de déployer le dispositif régional numérique rebond commerce Post-COVID "City Foliz".

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'autoriser le Président à engager le partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault afin d'assurer le déploiement de l'opération d'animation commerciale « City Foliz »,
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre de commerces et d'Industrie de l'Hérault, relative à l'opération City Foliz, annexée à la présente délibération,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport 5.7 : Motion de soutien à la création d'un CFA "tous métiers" au Lycée agricole de Gignac.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De faire tout ce qui est dans le champ des compétences et moyens d'actions de la communauté de communes afin d'accompagner et de soutenir le projet du lycée agricole privé Vallée de l'Hérault pour la création d'un CFA « tous métiers ».
- D'engager toutes les démarches en vue d'aboutir à un partenariat entre les acteurs concernés par ce projet territorial de formation.

Culture

Rapport 8.1 : Fonds de concours "Lecture Publique" - Dossier de la commune d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune d'Aniane en vue de racheter du matériel et du mobilier pour sa bibliothèque à hauteur de 2 299€,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport 8.2 : Fonds de concours "Lecture Publique" - Dossier de la commune de Bêlarga.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Bêlarga en vue de racheter du mobilier pour sa bibliothèque à hauteur de 1 045€,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport 8.3 : Fonds de concours "Lecture Publique" - Dossier de la commune de Gignac.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Gignac en vue de créer une extension de sa médiathèque à hauteur de 74 380€,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport 8.4 : Fonds de concours "Lecture Publique" - Dossier de la commune du Pouget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune du Pouget en vue de racheter du matériel et du mobilier pour sa bibliothèque à hauteur de 2 236€,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport 8.5 : Fonds de concours "Lecture Publique" - Dossier de la commune de Montpeyrroux.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Montpeyrroux en vue de construire une nouvelle médiathèque municipale à hauteur de 58 695€ soit 40 950 € d'aide pour les travaux et 17 745 € pour l'acquisition de mobilier,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport 8.6 : Fonds de concours "Lecture Publique" - Dossier de la commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve en vue de racheter du matériel et du mobilier pour sa bibliothèque à hauteur de 664€,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport 8.7 : Fonds de concours "Lecture Publique" - Dossier de la commune de Tressan.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Tressan en vue de construire une nouvelle bibliothèque municipale à hauteur de 43 000€,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport 8.8 : Adhésion à l'Association des Ludothèques de France.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- d'approuver l'adhésion de la CCVH à l'Association des Bibliothèques de France ;
- de se prononcer favorablement sur le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 70 euros ;
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Le relevé du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 comporte 7 pages.

Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 30 septembre 2020 et 30 novembre 2020.

Le Président



Jean-François SOTO

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouvertures.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conversation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copies d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 cm en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.